

BAREMES HONORAIRES LMD IMMOBILIER

Applicable au 1er Avril 2018

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

I. TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL & ANCIEN *Honoraires TTC à charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat*

Barème 3

Prix du bien	0 à 30 000€	30 001€ à 50 000€	50 001€ à 100 000€	100 001€ à 150 000€	150 001€ à 200 000€	200 001€ à 250 000€	250 001€ à 300 000€	300 001€ à 700 000€	700 001€ à 1 000 000€	> 1 000 000€
Honoraires	3 500€	4 000€	5 000€	6 000€	8 000€	10 000€	12 000€	5%	4,5%	4%

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées*.

*Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17

II. LOCATION ET GESTION IMMOBILIER TRADITIONNEL & ANCIEN :

a. Honoraires de location classique :

○ Honoraires TTC à la charge du bailleur :

- **Visite, constitution du dossier, rédaction du bail** : indice ALUR au m² suivant la zone concernée*
- **État des lieux** : 3 € TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

○ Honoraires TTC à la charge du locataire :

- **Visite, constitution du dossier, rédaction du bail** : indice ALUR au m² suivant la zone concernée*
- **État des lieux** : 3 € TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

*Trois zones :

- Zone très tendue : 12 €/m²
- Zone tendue : 10 €/m²
- Zone non tendue : 8€/m² - www.service-public.fr/simulateur/calcul/frais-location

b. Honoraires de location saisonnière :

20% TTC du montant du loyer à la charge du bailleur

III. COMMERCES & ENTREPRISES

a. Honoraires de transaction à charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

- Cessions de fonds de commerces, droit au bail et vente de parts sociales et locaux commerciaux:

Prix de vente	0 à 30 000€	30 001€ à 60 000€	>60 000€
Honoraires	5 000€ HT*	6 000€ HT*	10% HT*

*TVA en vigueur en sus

- Cessions de parts sociales et cessions en procédures collectives:

Prix de vente	0 à 30 000€	30 001€ à 60 000€	>60 000€
Honoraires	5 000€ HT*	6 000€ HT*	10% HT*

*TVA en vigueur en sus

b. Honoraires de location:

- Honoraires de location y compris location-gérance à partager entre le locataire et le propriétaire bailleur :

Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages...	Location avec pas-de-porte d'un minimum de 5 000 € HT*
Honoraires : 30% HT* du loyer annuel	Voir honoraires de cession de fonds de commerces

et/ou

*TVA en vigueur en sus

Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux. Ils peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires, ou tout professionnel habilité, à la demande du propriétaire et/ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé.

○ Honoraires de location avec option d'achat :

Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages... avec option d'achat

Honoraires : 30% HT* du loyer annuel + 50 % des honoraires prévus dans notre barème d'honoraires sur locaux commerciaux

*TVA en vigueur en sus

IV. ESTIMATIONS:

130€ TTC comprenant le déplacement, l'établissement et la remise de l'avis de valeur (offertes si le bien est confié à la vente à LMD Immobilier)

Les conseillers en immobilier du réseau LMD Immobilier sont des commerciaux indépendants immatriculés au Registre Spécial des Agents Commerciaux travaillant sous délégation de la carte de la SAS LMD Immobilier RCS Nancy 812 898 021. Carte professionnelle n° CPI 5401 2015 000 000 269 délivrée par la CCI de Nancy. Ce document engage la responsabilité du conseiller en immobilier pour lequel la SAS LMD Immobilier ne sera en aucun cas responsable.